

Projet du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne





Contexte réglementaire



Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE)
adoptée en 2000

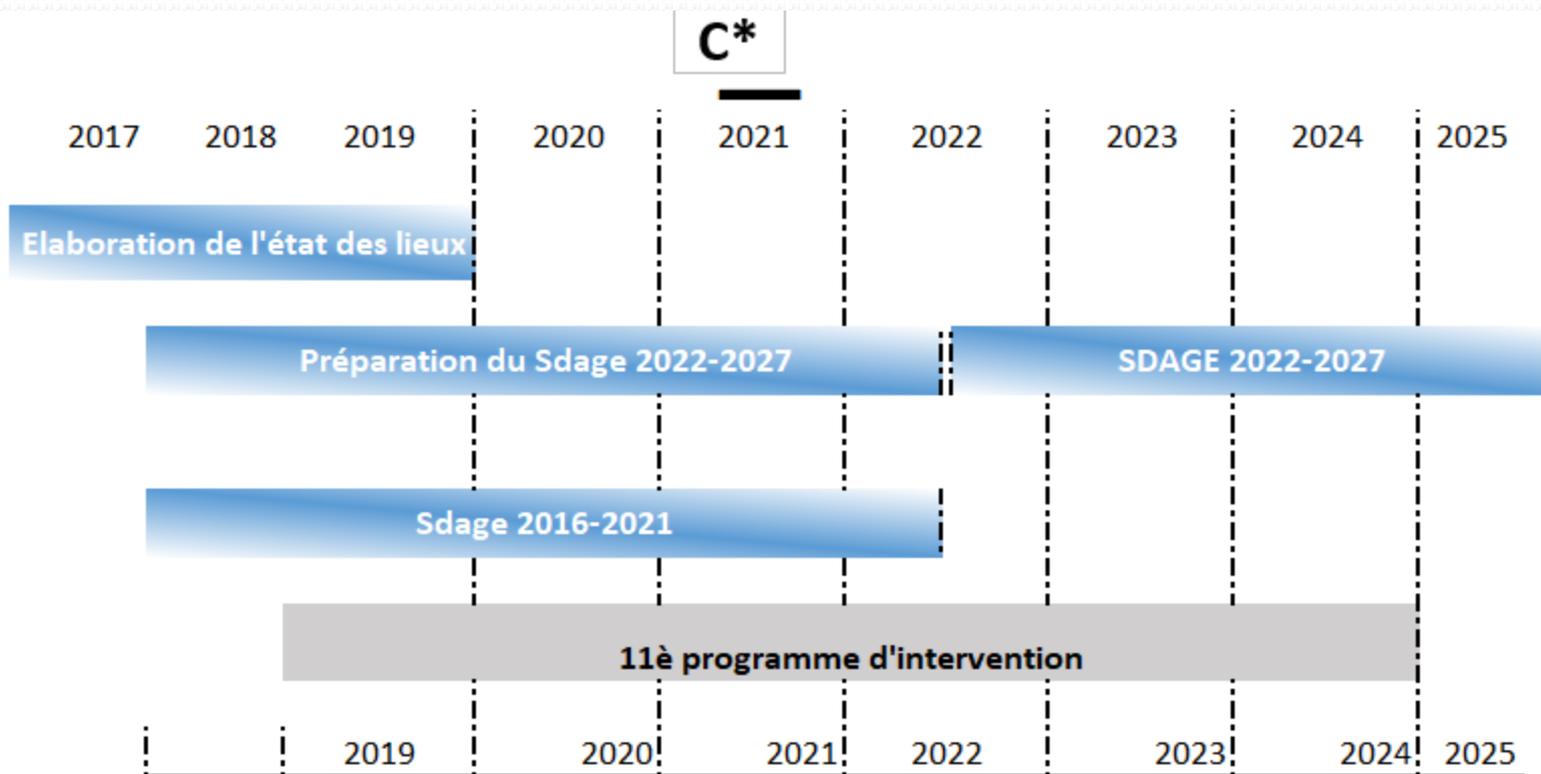
- Toutes les eaux européennes doivent atteindre le bon état en 2015
- Report décidé à l'échelon européen jusqu'en 2027

Déclinaison en France : **SDAGE**

(Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



Processus d'élaboration des SDAGE



C* : consultation sur le projet de Sdage 2022-2027

Eure-Et-Loir Nature a participé à la consultation publique sur l'élaboration de l'état des lieux en 2019 et rendu son avis.

Consultation du public



Qui vous consulte ?

Le comité de bassin : assemblée représentative de tous les acteurs de l'eau

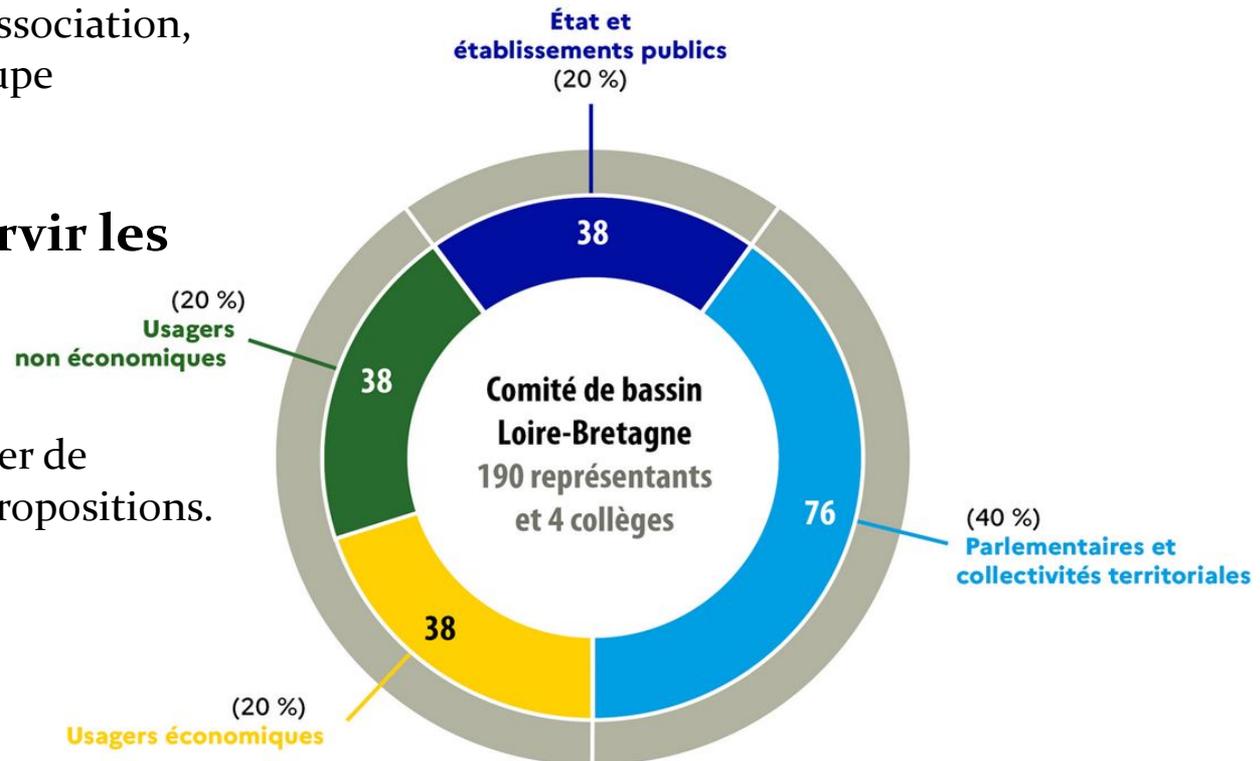


Qui est consulté ?

Public: habitants et acteurs (association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs)

A quoi vont servir les avis ?

Le comité de bassin et l'État prendront en compte tous les avis et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions.



Qu'est-ce que le bon état des eaux de surface ?



- **Etat écologique :**

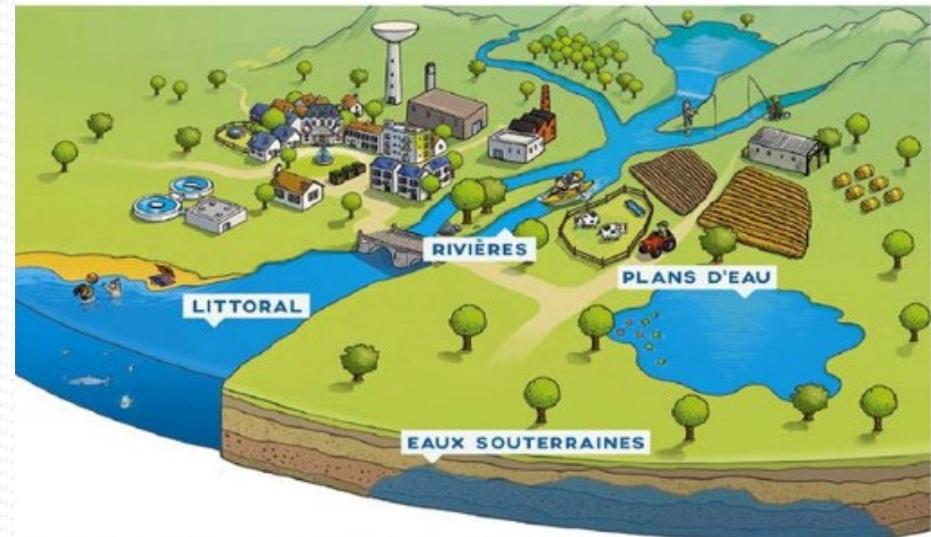
Appréciation de la structure et du fonctionnement de l'écosystème aquatique

- **Etat chimique :**

Apprécié au regard des Normes de Qualité Environnementales par le biais de valeurs seuil

- 41 substances contrôlées :
 - 8 substances dites dangereuses,
 - 33 substances prioritaires (mercure...)

Bon état des eaux ?



UNE EAU DE QUALITÉ EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR :



Qu'est-ce que le bon état des eaux souterraines ?



Etat quantitatif :

- Le bon état quantitatif est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques

Etat chimique :

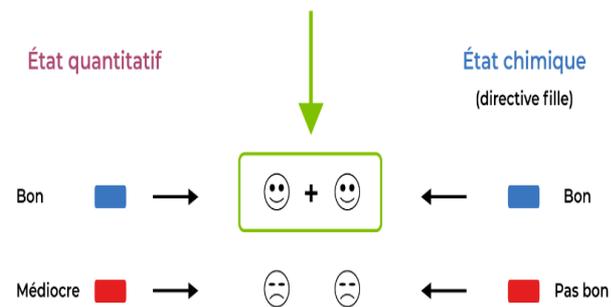
- Les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils (**nitrate 50mg/l** ou aux **pesticides <5µg/l**)
- Lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et
- Lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines

QUAND PARLE-T-ON DE BON ÉTAT DES EAUX ?



Le moins bon des éléments donne le classement final

La notion de bon état eaux souterraines



Etat des lieux 2019 en Loire-Bretagne



Sur le bassin Loire-Bretagne :

24 % des cours d'eau en bon état - 88 % des nappes souterraines en bon état quantitatif

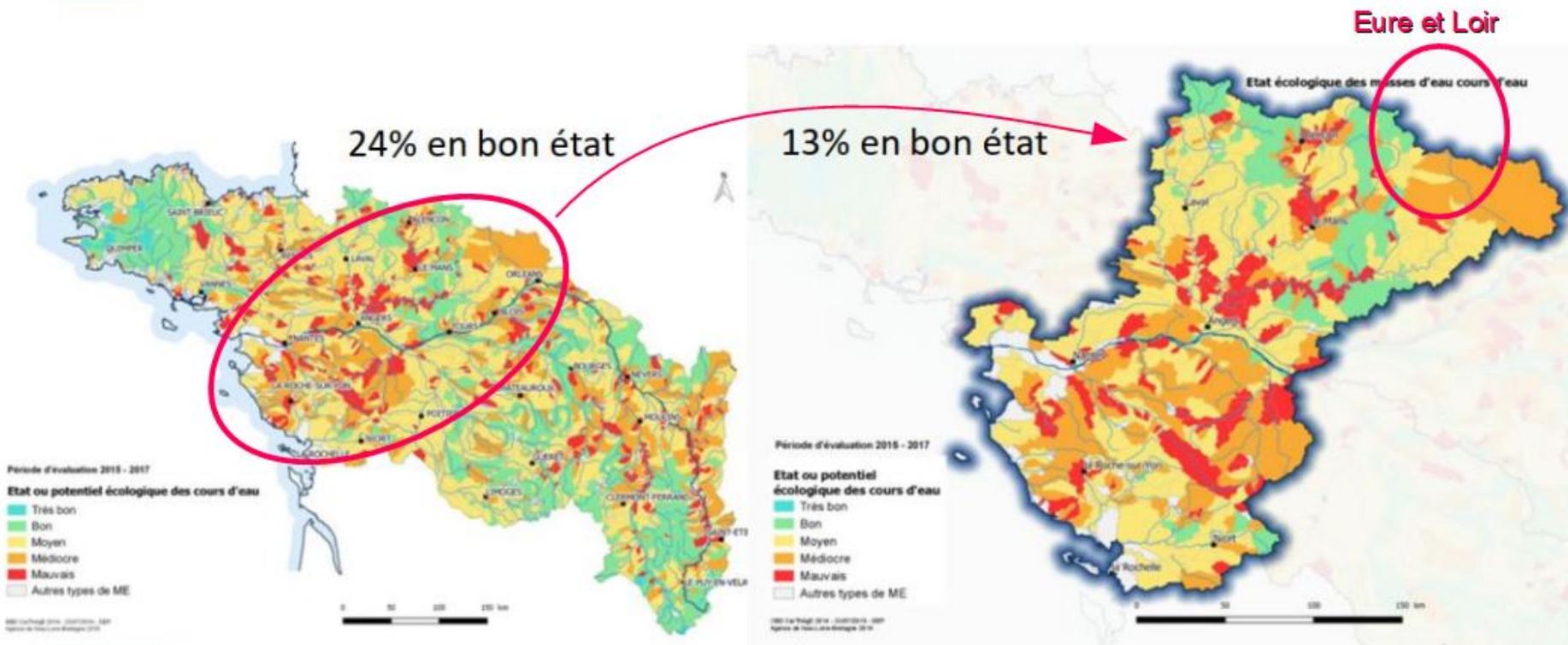
Commission Maine-Loire-Océan :

- Ce territoire est l'un des moins arrosés du Bassin Loire-Bretagne (600 à 1100 mm de précipitations annuelles)
- Les débits d'étiage sont globalement faibles
- Un peu plus de 80 % des masses d'eau de surface sont en risque de ne pas atteindre les objectifs en 2027
- Le bassin de l'Huisne pourrait aboutir au bon état dans un délai court
- Les masses d'eau souterraines sont impactées par le risque « Nitrates » (24 sur 64) et le risque « Pesticides » (22 sur 64)

Etat des lieux 2019 en Loire-Bretagne



Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM



Objectifs proposés dans le SDAGE pour 2027



Objectifs de bon état Bassin Loire-Bretagne :

- Eaux de surface : 61 % des masses d'eau
- Eaux souterraines : 89 % des masses d'eau

Priorités de la Commission Maine-Loire-Océan :

- Gestion quantitative :
 - L'étude des volumes prélevables doit être complétée par une étude « climat ».
 - Mettre en place une gestion collective des prélèvements agricoles (voir Nappe de Beauce).
 - Poursuivre l'harmonisation des arrêtés cadre sécheresse.
- Pollutions diffuses :
 - Limitation des apports en intrants et limitation des transferts vers les cours d'eau.
 - 74 captages prioritaires sont concernés par la problématique « pesticides » dans les eaux souterraines.
 - Rappel des objectifs du plan Ecophyto 2+ : - 25 % en 2020 ; - 50 % en 2025.
- Milieux aquatiques :
 - Reconquête de la continuité écologique : restauration hydromorphologique des cours d'eau, particulièrement des têtes de bassin versant.



Principaux enjeux/actions proposés dans le SDAGE pour notre région (1/2)



Enjeux principaux* :



Artificialisation des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">➤ Supprimer ou aménager les ouvrages qui barrent la rivière➤ Permettre la circulation des poissons migrateurs➤ Restaurer le lit et les berges des cours d'eau➤ Conserver suffisamment d'eau dans les rivières➤ Préserver des zones naturelles pour débordement en cas de crue
Comblement et drainage des zones humides	<ul style="list-style-type: none">➤ Préserver les zones humides existantes➤ Entretenir, restaurer et reconquérir des zones humides➤ Faire l'inventaire des zones humides : améliorer leur connaissance et leur prise en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisme
Pollutions agricoles	<ul style="list-style-type: none">➤ Diminuer l'usage des pesticides➤ Réduire l'apport d'engrais : systèmes de cultures adaptés➤ Intercepter les pesticides et engrais avant qu'ils ne retrouvent les cours d'eau et les nappes : haies, bandes enherbées, couverture des sols, végétalisation des fossés➤ Cibler les actions de lutte contre les pollutions sur les zones les plus vulnérables : aires alimentation de captages, plans pour eau potable
Dégradation des parties amont des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">➤ Confier aux schémas locaux de gestion des eaux l'inventaire systématique➤ Dans ces zones, définir des programmes d'actions adaptés

* Enjeux PGRI et littoral non listés

Principaux enjeux/actions proposés dans le SDAGE pour notre région (2/2)



Enjeux principaux* :



Pollution des villes et des industries

- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées, mettre aux normes les installations d'assainissement
- Mieux gérer les eaux de pluie dans les projets d'urbanisme pour éviter les pollutions lors du ruissellement
- Industries : améliorer l'élimination des substances dangereuses et déchets toxiques

Faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau

- Renforcer la participation des acteurs locaux aux prises de décision
- Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques (transport, agriculture, énergie)
- Sensibiliser les citoyens
- Améliorer la connaissance (eau, milieux naturels, pollutions, micropolluants, risques)

Principales mesures proposées



Bassin du Loir

- Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture l'Aigre, la Conie, l'Yerre, le Loir entre Illiers et la Conie
- Limiter les apports en pesticides et/ou nitrates : le Loir à partir d'Illiers
- Limiter les transferts d'intrants : tous les autres cours d'eau
- Reconstruire ou créer une station d'épuration des eaux usées : l'Ozanne, le Loir entre Illiers et la Conie
- Réaliser une restauration morphologique : la Foussarde, l'Ozanne, l'Yerre, le Loir
- Aménager un ouvrage qui contraint la continuité : l'Ozanne, l'Yerre, le Loir à partir d'Illiers
- Réduire l'impact d'un plan d'eau : l'Ozanne, le Loir en amont d'Illiers



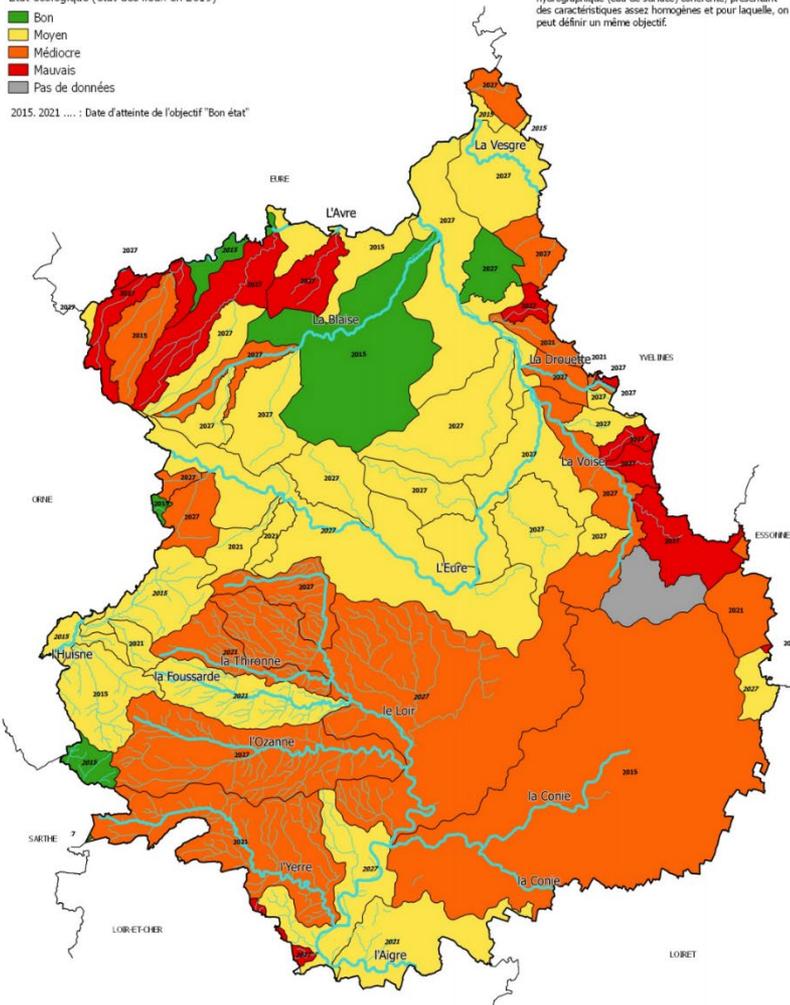
ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES D'EURE-ET-LOIR

Etat écologique (état des lieux en 2019)

- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Pas de données

2015, 2021, : Date d'atteinte de l'objectif "Bon état"

Une masse d'eau superficielle est une unité hydrographique (eau de surface) cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle, on peut définir un même objectif.



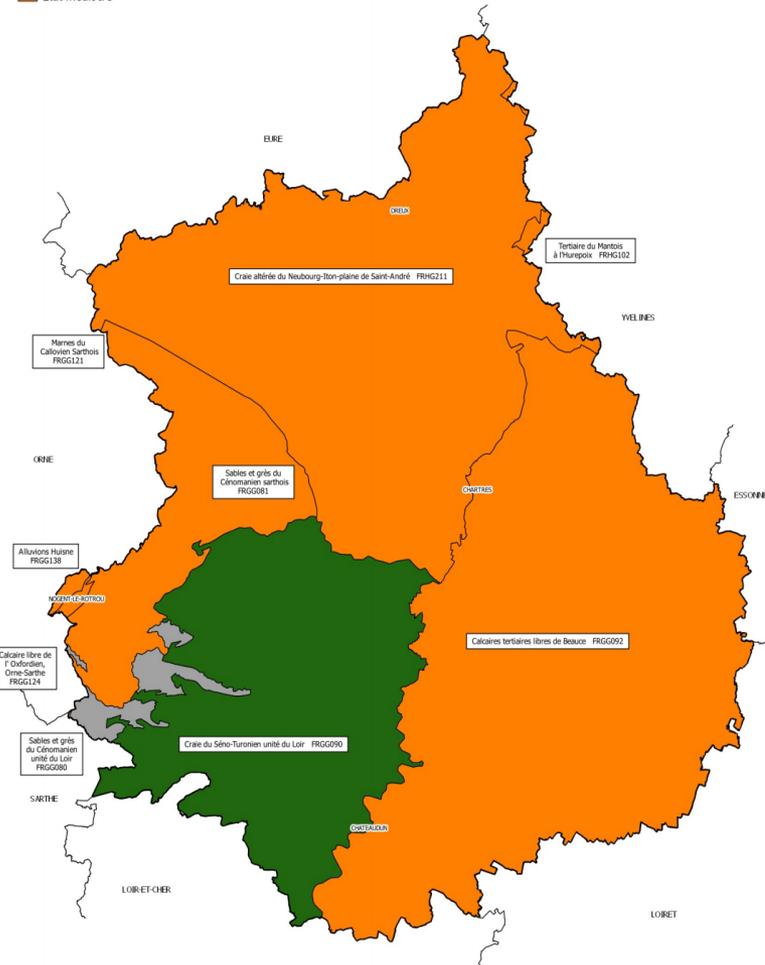
ATLAS 2019

ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES D'EURE-ET-LOIR

Etat chimique (données 2019)

- Bon état
- Etat médiocre

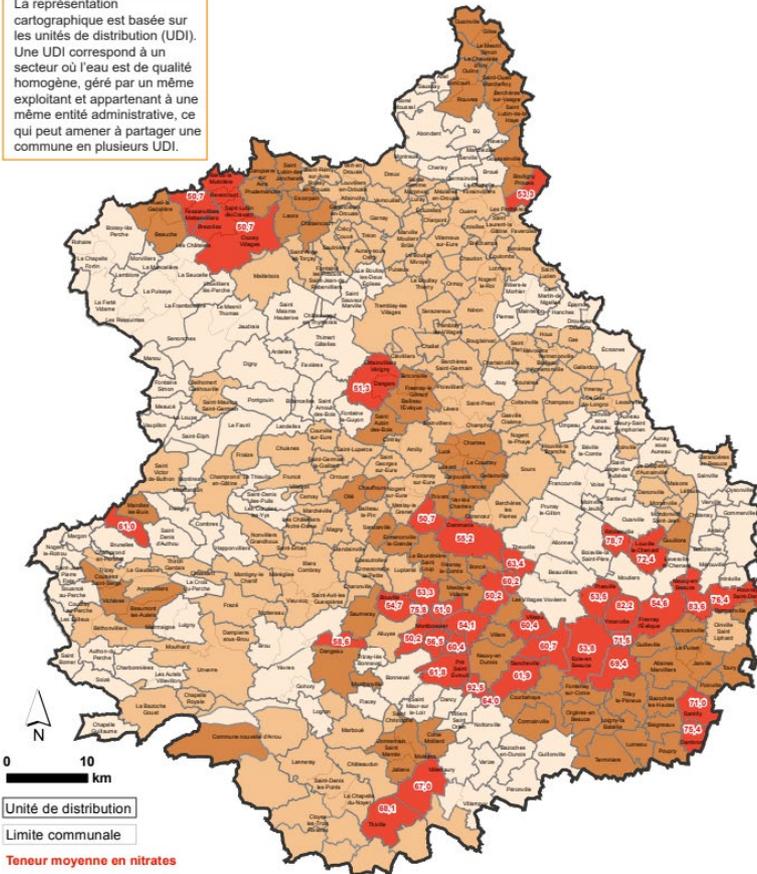
Une masse d'eau souterraine est une unité hydrogéologique (eau souterraine) cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle, on peut définir un même objectif.



ATLAS 2019

LES TENEURS MOYENNES EN NITRATES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES en Eure-et-Loir en 2019

La représentation cartographique est basée sur les unités de distribution (UDI). Une UDI correspond à un secteur où l'eau est de qualité homogène, géré par un même exploitant et appartenant à une même entité administrative, ce qui peut amener à partager une commune en plusieurs UDI.



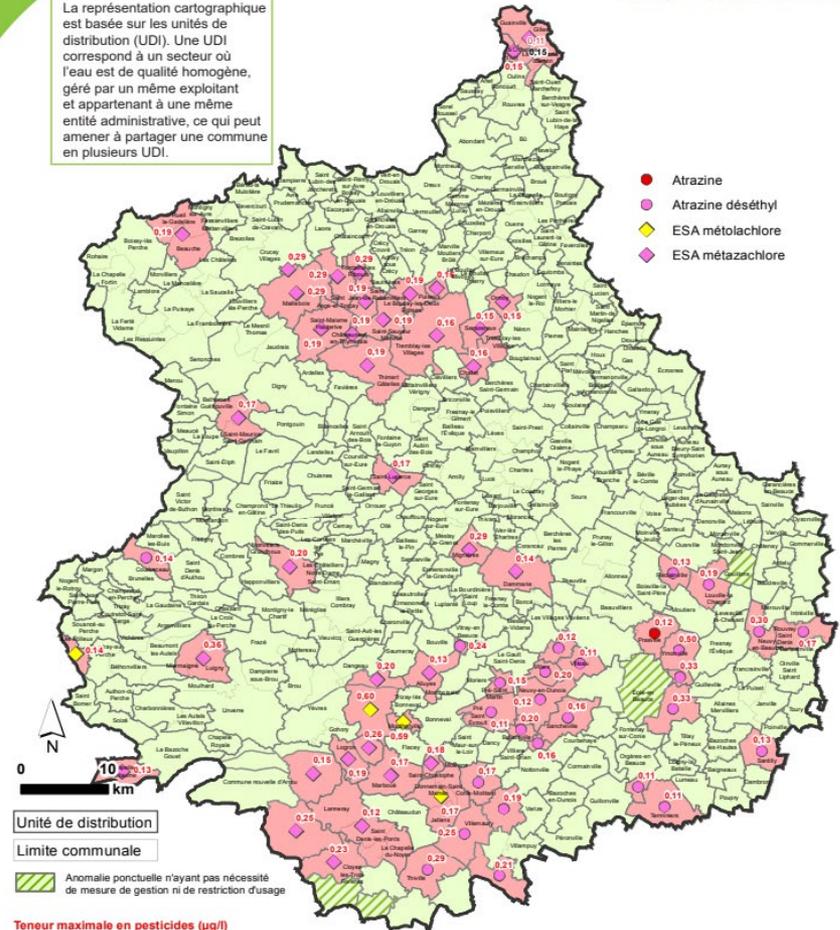
Teneur moyenne en nitrates	Nombre d'unités de distribution	Population concernée
≤ 25 mg/l	118	117828
De 25 à 40 mg/l inclus	114	185035
De 40 à 50 mg/l inclus	69	111884
> 50 mg/l	39	13241

Réalisation : ARS Centre-Val de Loire - Septembre 2020

Source : ARS Centre-Val de Loire - IGN / AdminExpress ©

LES TENEURS MAXIMALES EN PESTICIDES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES en Eure-et-Loir en 2019

La représentation cartographique est basée sur les unités de distribution (UDI). Une UDI correspond à un secteur où l'eau est de qualité homogène, géré par un même exploitant et appartenant à une même entité administrative, ce qui peut amener à partager une commune en plusieurs UDI.



Anomalie ponctuelle n'ayant pas nécessité de mesure de gestion ni de restriction d'usage

Teneur maximale en pesticides (µg/l)

	Nombre d'unités de distribution	Population concernée
Conformité (teneur < à 0.1 µg/l)	260	388043
Non conformité ponctuelle	4	3944
Non conformité confirmée	66	41801

Réalisation : ARS Centre-Val de Loire - Septembre 2020

Source : ARS Centre-Val de Loire - IGN / AdminExpress ©

Arrêts de restrictions d'eau au 30/09 des 3 dernières années



Carte Départementale des Arrêtés (Eure-et-Loir) au 30/09/2018 (arrêtés publiés le 12/06/2021 minuit)

Carte Départementale des Arrêtés (Eure-et-Loir) au 30/09/2020 (arrêtés publiés le 12/06/2021 minuit)

Editions de carte

- Carte des restrictions
- Carte des restrictions superficielles
- Carte des restrictions souterraines

Voir les arrêtés en vigueur à la date

Date (JJ/MM/AAAA) : [Changer la carte](#)

Par défaut, la carte représente la situation du jour. Néanmoins, vous pouvez accéder à la situation du jour de votre choix.

Gestion des zones de restrictions

- Restrictions spécifiques aux eaux superficielles
- Restrictions spécifiques aux eaux souterraines

Légende de la carte

- ◆ Principales villes
- ~ Cours d'eau
- ▭ Départements
- Restrictions spécifiques aux eaux superficielles**
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
- Restrictions spécifiques aux eaux souterraines**
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise

Avertissement

- Vous pouvez retrouver la liste des arrêtés en bas de la page.
- Dans tous les cas, il convient de se référer à la version complète de l'arrêté pour disposer de tous les détails.

Carte Départementale des Arrêtés (Eure-et-Loir) au 30/09/2019 (arrêtés publiés le 12/06/2021 minuit)

Extraits du site « Propluvia » - Ministère de la transition écologique



Merci de votre attention

